

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 décembre 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

### **1. OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Étaient présents les conseillers :  
Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Rodrigue Roy, Jacques Vachon, Jean-Yves Ouellet et madame Gilberte Fournier le tout formant quorum.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ré : 2013-173

Il est proposé par Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté en faisant les corrections demandées et en gardant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2013**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2013;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-174

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013 et l'adopte tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. ADMINISTRATION**

##### **1) ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

###### **a) LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2013**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 3 décembre 2013;

Ré : 2013-175

Il est proposé par Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie - brut (novembre)	3519.28 \$
Dépenses incompressibles payées en novembre	404.55 \$
Comptes à payer au 3 décembre	10 116.13 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2) DIVERS**

###### **a) DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2011 ET 2012.**

La Directrice générale dépose les rapports annuels 2011 et 2012 de la gestion de l'eau potable approuvés par le ministère.

###### **b) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires afin de siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

Ré : 2013-176

Il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité de recevoir le dépôt de tous les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux. En conséquence d'un tel dépôt, le conseil municipal peut siéger conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **5. VOIRIE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **a) DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le captage des eaux souterraines;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

Ré : 2013-177  
Abroge la  
résolution 2011-145

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Rodrigue Roy, appuyé de Réjean Gendron et résolu à l'unanimité désigne les personnes suivantes à agir à titre d'inspecteur en urbanisme et les autorise à émettre les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du règlement de captage des eaux souterraines :

Gabriel Dumont  
Jean-Philippe Quimper  
Junior Louis  
Hélène Gagnon  
Cédric Charest

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. VARIA (ouvert)**

a) DÉPÔT DES PLANS D'ACTION DU COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS

**Considérant** la présentation du plan d'action par Mme Chantal Tremblay, secrétaire du Comité de promotion et de développement de Grand-Métis.

Ré : 2013-178

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Vachon et résolu d'accepter les plans d'action à court et long terme déposé par le comité de promotion. La directrice est autorisée à émettre un chèque au montant de 500\$ au comité de promotion.

cc : Mme Martine Caron, MRC de La Mitis, Mont-Joli

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. CORRESPONDANCE**

- HYDRO-QUÉBEC - PRÉSENTATION DU SOMMAIRE DU PLAN DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE SUR LA RIVIÈRE MITIS LE 10 DÉCEMBRE 2013
- DEMANDE DE RÉSOLUTION POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR 5 ANS LORS DU PROCHAIN BUDGET DU QUÉBEC

**Attendu que** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**Attendu que** des ménages de la municipalité de Grand-Métis ont des besoins de logements abordables;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**Attendu que** les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**Attendu que** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Ré : 2013-179

**Il est proposé de** par madame Gilberte Fournier, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis de demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
Le Conseil a décidé de ne pas adhérer à cette association pour le moment.
- DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENT 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016.  
La Directrice dépose le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 de la Commission Scolaire des phares aux archives de la municipalité.
- OFFRE DE SERVICE – PHOTOGRAPHIE RÉMI SÉNÉCHAL  
Le Conseil remercie M. Sénéchal pour ses félicitations mais décidé de ne pas accepter cette offre pour le moment.

**8. PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Ré : 2013-180

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h15.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
M. Richard Fournier, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 14 janvier 2014.